

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 8 décembre 2009 à 19 h 45 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland  
Madame Sylvie Dupont-Simard  
Monsieur Denis Émond  
Monsieur Réjean Gélinas  
Monsieur Yvon Geoffroy  
Monsieur Alain Gervais  
Madame Johanne Harvey  
Monsieur Réal Julien

Monsieur Serge Lafontaine  
Madame Brunelle Lafrenière  
Monsieur Martin Lafrenière  
Monsieur Mario Lebel  
Madame Line Lecours  
Monsieur Maurice Poudrier  
Madame Diane Samson  
Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.

Monsieur Jean Boutet et madame Valérie Lefebvre de la firme Boutet Drolet sont présents à titre de personnes-ressources.

---

Président(e)

---

Secrétaire

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 104 1209** : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1209-01 soit adopté avec les modifications suivantes :

QUE l'article 4.1 soit retiré;

QUE l'article 5.2 soit remplacé par celui-ci : Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle;

QUE l'article 10.1 soit déplacé pour être considéré immédiatement après l'article 3.

Adopté unanimement

Approbation d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 105 1209** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 1209-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, madame la présidente Danielle Bolduc invite monsieur Jean Boutet à présenter le rapport de vérification externe. S'ensuivent des échanges au terme desquels, madame Bolduc remercie monsieur Boutet pour sa présentation.

Monsieur Boutet et madame Lefebvre quittent la séance à ce moment-ci.

Les commissaires poursuivent en prenant connaissance des états financiers. Le directeur des Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel explique alors ces états financiers et répond aux questions des commissaires.

Il est ensuite procédé à l'adoption de la résolution ci-après décrite.

États financiers  
2008-2009

**RÉSOLUTION 106 1209** : CONSIDÉRANT que les opérations financières de la Commission scolaire de l'Énergie ont été vérifiées par la firme comptable Boutet et Drolet;

---

Président(e)

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT par suite, que le directeur général a soumis les états financiers 2008-2009 de la Commission scolaire de l'Énergie et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que soient acceptés le rapport financier de la Commission scolaire de l'Énergie au 30 juin 2009 et le rapport du vérificateur externe, décrits sur le document 1209-03.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Des recommandations sont alors successivement soumises par monsieur Claude Leclerc.

Poste de régisseur  
aux Services des  
ressources  
matérielles et de  
l'informatique

**RÉSOLUTION 107 1209** : CONSIDÉRANT qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler le poste vacant de régisseur à l'équipement aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT, à la suite de ce processus que le comité de sélection, formé en conformité avec la résolution 32 0909, a soumis une recommandation au conseil des commissaires concernant la nomination au poste de régisseur à l'équipement aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE et en tenant compte de la recommandation du comité de sélection, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que monsieur Pierre Béliveau soit engagé au poste régulier à temps plein de régisseur à l'équipement aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 6 janvier 2010;

QUE cet engagement soit sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

QUE, par ailleurs, soit abrogée la résolution 63 1009 en raison du désistement du candidat.

Adopté unanimement

Probation d'un  
cadre

**RÉSOLUTION 108 1209** : CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Marc Drolet, régisseur aux Services des ressources matérielles et de l'informatique, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Adopté unanimement

Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires

**RÉSOLUTION 109 1209** :      CONSIDÉRANT l'importance de préserver la sécurité et l'intégrité des élèves mineurs en s'assurant que les personnes œuvrant auprès de ceux-ci ou étant régulièrement en contact avec eux n'ont pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions exercées au sein de la commission scolaire, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT, également, qu'il y a lieu de protéger les droits fondamentaux des personnes dont les antécédents judiciaires sont vérifiés;

CONSIDÉRANT la volonté d'instaurer une culture de vérification des antécédents judiciaires au sein de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser une gestion transparente du processus de vérification des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'un projet de Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires a été élaboré et soumis aux consultations requises;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit adoptée la Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires décrite au document 1209-04;

Qu'il demeure entendu que cette politique ne se substitue aucunement aux lois et aux règlements en vigueur.

Adopté unanimement

Politique sur l'éthique et la discipline au sein de la CSÉ

**RÉSOLUTION 110 1209** :      CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 497 0604, que le conseil des commissaires a adopté une Politique sur l'éthique et la discipline au sein de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT, par suite d'une modification, qu'il y a lieu de remplacer cette politique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit adoptée la Politique sur l'éthique et la discipline au sein de la Commission scolaire de l'Énergie décrite au document 1209-05.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Politique relative  
aux témoignages  
lors d'événements  
spéciaux

**RÉSOLUTION 111 1209** :

relative aux témoignages lors d'événements spéciaux;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 325 0301,  
que le conseil des commissaires a adopté une Politique

lieu de remplacer cette politique;

CONSIDÉRANT, par suite de modifications, qu'il y a

effectuées;

CONSIDÉRANT, que les consultations requises ont été

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie  
Dupont-Simard PROPOSE que soit adoptée la Politique relative aux témoignages lors  
d'événements spéciaux décrite au document 1209-06.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc fournit  
des renseignements aux commissaires et il est procédé à l'adoption de résolutions.

Condoléances

**RÉSOLUTION 112 1209** :

Commission scolaire des Bois-Francs, est récemment décédé;

CONSIDÉRANT que monsieur Roch Rancourt, conjoint  
de madame Paulette S. Rancourt, présidente de la

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE  
que des condoléances soient adressées à madame Paulette S. Rancourt.

Adopté unanimement

Rendez-vous  
panquébécois de  
Secondaire en  
spectacle

**RÉSOLUTION 113 1209** :

l'hôte du 10<sup>e</sup> Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle du 27 au 30 mai 2010;

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de  
sport de la Mauricie a confirmé que Shawinigan sera

CONSIDÉRANT, que cet événement s'inscrit dans le  
cadre du programme Secondaire en spectacle qui a pour objectif le développement culturel et  
artistique des élèves des écoles secondaires du Québec et qui est axé sur l'expérimentation,  
l'apprentissage et la formation;

place afin de réaliser cet événement d'envergure;

CONSIDÉRANT qu'un comité organisateur sera mis en

CONSIDÉRANT, que la présidente de la Commission  
scolaire de l'Énergie a été sollicité afin d'agir à titre de présidente d'honneur et présidente du  
comité organisateur;

---

Président(e)

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que madame la présidente Danielle Bolduc soit autorisée à agir à titre de présidente d'honneur ainsi qu'à titre de présidente du comité organisateur du 10<sup>e</sup> Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle.

Adopté unanimement

Par la suite, et eu égard aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations

**RÉSOLUTION 114 1209** :      CONSIDÉRANT que monsieur Michel Marcotte, enseignant de 3<sup>e</sup> cycle à l'école institutionnelle La Croisière, Plein Soleil, Primadel, est l'un des six lauréats des Prix du Gouverneur général pour l'excellence en enseignement de l'histoire canadienne;

CONSIDÉRANT que monsieur Marcotte figurait parmi les vingt-cinq finalistes du pays;

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Marcotte a remporté ce prestigieux prix grâce à un projet intégrateur original et motivant, à savoir : la production, avec des élèves, de films historiques explorant l'Histoire du Canada à travers les relations entre la Nouvelle-France et l'Angleterre;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Michel Marcotte pour ce Prix du Gouverneur général.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, madame Maryse Demers soumet à l'adoption du conseil des commissaires les règles de passage pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Les commissaires donnent suite à la recommandation de madame Maryse Demers après avoir reçu toutes les informations requises.

Règles pour le passage du primaire au secondaire – Section 3 modifiée

**RÉSOLUTION 115 1209** :      CONSIDÉRANT, en référence à l'article 233 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la commission scolaire établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au deuxième cycle du secondaire, sous réserve de celles prescrites au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT, en conformité avec les articles 233 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique*, que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que les règles de passage pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire soient adoptées telles que décrites au document 1209-07.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire



Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer fournit alors des informations sur chacun des dossiers.

Relativement à l'article 11.1 « Arrangements locaux - Professionnel », les commissaires conviennent de reporter l'étude de ce sujet.

Par ailleurs, les résolutions ci-après décrites sont ensuite successivement adoptées.

Démissions – Fins  
de retraite

**RÉSOLUTION 118 1209** :            CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Louise Charland, enseignante, à l'école Jacques-Buteux, à La Tuque, laquelle est effective au 21 novembre 2009;
- Madame Carole Gélinas, acheteuse, aux Services des ressources matérielles et de l'informatique, au centre administratif, à Shawinigan, laquelle est effective au 26 décembre 2009;
- Madame Céline Jutras, technicienne en éducation spécialisée, à l'école Centrale, à La Tuque, laquelle est effective au 26 décembre 2009.

Adopté unanimement

Programme d'aide  
aux employés

**RÉSOLUTION 119 1209** :            CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour le programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT les résultats d'ouverture des soumissions décrits au document 1209-09;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soient retenus les services de l'entreprise Impact Mauricie à titre de consultant pour le programme d'aide aux employés;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer les documents afférents, pour et au nom de la commission scolaire.

Adopté unanimement

---

Président(e)

---

Secrétaire



En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, les résolutions décrites sont adoptées après que monsieur Christian Lafrance ait fourni les informations requises aux commissaires.

Achat / location  
d'un véhicule

**RÉSOLUTION 120 1209** :            CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres, sur invitation, a été fait auprès de 8 concessionnaires pour l'acquisition d'un véhicule destiné au secteur Haut Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que le cahier des charges indique que l'analyse des soumissions portera principalement sur 4 critères, soit le prix du véhicule (mensualité), la cote de consommation établie par le fabricant, la valeur résiduelle de rachat et la garantie du constructeur sur les composantes de base;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite le 3 décembre 2009 et dont le tableau comparatif est décrit au document 1209-10;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le contrat pour l'acquisition d'un véhicule, sous forme de location/bail d'une durée de quarante-huit (48) mois, soit accordé au plus bas soumissionnaire ayant proposé un véhicule correspondant à la description technique et aux exigences énoncées dans le cahier des charges, à savoir : Énergie Nissan pour le modèle Versa;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Vente de l'école  
Saint-Sauveur –  
Demande  
d'autorisation  
ministérielle

**RÉSOLUTION 121 1209** :            CONSIDÉRANT les résolutions 161 0309 et 164 0309 adoptées le 24 mars 2009, par lesquelles le conseil des commissaires demandait à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport les autorisations d'annuler la transaction de vente et d'aliéner, à nouveau, l'école Saint-Sauveur à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire ne pouvait déterminer, à ce moment, la façon dont elle disposerait de cet immeuble, à savoir par voie de soumissions publiques ou de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande d'autorisation ministérielle est requise;

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ doit obtenir une autorisation ministérielle;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que, conformément au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble, la Commission scolaire de l'Énergie demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation d'aliéner, par voie de soumissions publiques, le terrain et l'école Saint-Sauveur situés au 2455, 3<sup>e</sup> Avenue, à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud;

QUE cette nouvelle autorisation ministérielle remplace et annule l'autorisation datée du 5 août 2008.

Adopté unanimement

Avenant aux  
travaux pour le  
SARCA – École  
de la Jeune-Relève

**RÉSOLUTION 122 1209 :**      CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement à l'école de la Jeune-Relève pour accueillir le SARCA (Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a demandé des soumissions, sur invitation, auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été confiés au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Rousseau et Caron de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que le cahier des charges comportait une option pour fournir et installer vingt-six (26) stores à enroulement et deux (2) portes et cadres en acier;

CONSIDÉRANT que cette option constitue un avenant de 8 865,00 \$ plus taxes, qui requiert l'approbation du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le budget réservé par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle est suffisant pour couvrir cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE l'acceptation d'un avenant de 8 865,00 \$, plus taxes, pour la fourniture et l'installation de vingt-six (26) stores et deux (2) portes et cadres en acier par Construction Rousseau et Caron, en complément des travaux d'aménagement des locaux destinés au SARCA à l'école de la Jeune-Relève.

Adopté unanimement

Monsieur Christian Lafrance fournit après cela des informations quant au résultat d'un appel d'offres public pour l'entretien des chaudières au gaz naturel. Le plus bas soumissionnaire conforme retenu est l'entreprise Gaz Métro Plus et le contrat est pour une période de trois ans.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 8 décembre 2009.

---

Président(e)

---

Secrétaire

À 21 h 15, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 123 1209** : Monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire